

Département de Loire-Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON 2, Bd de la Loire 44260 SAVENAY	Décision n° 04 / 2021 SERVICE INFRASTRUCTURE

DECISION DU PRESIDENT
TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DU BATIMENT 10 A SAVENAY ET DU MUTLI-ACCUEIL 1,2,3 SOLEIL A SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Le Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal du 7 juillet 2020 du Conseil Communautaire désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 16 Juillet 2020 donnant délégation au Président, notamment pour solliciter toute aide ou subvention auprès de l'Etat,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 26 janvier 2021 sur le projet de rénovation énergétique du Bâtiment 10 et le Multi-accueil 1,2,3 Soleil,

Considérant les audits énergétiques réglementaires réalisés sur les 2 bâtiments,

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments publics,

DECIDE :

D'APPROUVER les opérations liées aux travaux de rénovation énergétique des 2 bâtiments suivants : Bâtiment 10 Zone des Acacias à Savenay et le Multi-accueil 1,2,3 Soleil à Saint-Etienne-de-Montluc.

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel des opérations tel que présenté ci-après :

	DEPENSES		RECETTES
Rénovation bâtiment 10, Zone des Acacias à Savenay	101 050 € HT	Subvention DSIL	159 215 €
Rénovation multi-accueil 1,2,3 Soleil à Saint-Etienne-de-Montluc		CCES	68 235 €
	227 450 € HT		227 450€ HT

DE SOLLICIER la subvention au titre de la DSIL « Rénovation énergétique des bâtiments publics » à hauteur de 159 215 € - Exercice 2021

Fait à Savenay, le 28 janvier 2021

Le Président,
Rémy NICOLEAU



ACTE RENDU EXECUTOIRE
 APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :
 ET AFFICHAGE LE :
 Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
 Rémy NICOLEAU